



Séance du 21 février 2025

**Nombre de membres en
exercice : 14**

Présents : 13

Votants : 14

Le vingt et un février deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée le 11 février 2025, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Philippe DANSAUT (Maire)**

Sont présents : Philippe DANSAUT, Pierre PAILHON, Jean-Noël PAYSSAN, Philippe VILLEDIEU, Raymond FILBET, Christophe ABADIE, Sylvie CABARROU, Stéphane CAZANAVE, Daniel DASSIEU, Christine FOURTANE, Elodie GAZAVE, Georges MOREAU, Vivien PUERTOLAS

Représentés : Christelle GAYE représentée par Sylvie CABARROU

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie CABARROU

Un point est fait sur le quorum. La séance est ouverte à 21h56.

Monsieur le Maire nomme Sylvie CABARROU comme secrétaire de séance.

Une procuration a été donnée par Christelle GAYE représentée par Sylvie CABARROU.

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16/12/24

Le procès-verbal est approuvé avec 14 voix pour.

Objet : Compte rendu des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal

- Virement de crédits exercice 2024 sur la base de la fongibilité des crédits
- Visite sur site avec l'équipe New Deal pour l'implantation d'une future antenne.
- Visite avec le Conseil Départemental des routes suite à des désordres lors des curages des fossés
- Déposition auprès de la gendarmerie pour des dépôts sauvages
- Achat d'une tarière

Objet : DE 2025 001 - Approbation du Compte de gestion 2024

Rapporteur : Philippe VILLEDIEU

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe VILLEDIEU pour la présentation du Compte de Gestion 2024.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres et de tous les mandats émis, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, avec 14 voix pour, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : DE 2025 002 - Compte administratif 2024

Rapporteur : Philippe VILLEDIEU

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VILLEDIEU, Adjoint Finances, et quitte la salle au moment du vote.

Monsieur VILLEDIEU procède à la présentation du compte administratif 2024, et précise les principes et les enjeux d'une gestion rigoureuse pour prévoir l'avenir financier de la commune.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et avec 13 voix pour :

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissem ent	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	136 356,51	25 009,50	0,00	25 009,50	136 356,51
Opérations exercice	302 470,15	439 091,49	185 969,07	75 481,64	488 439,22	514 573,13
Total	302 470,15	575 448,00	210 978,57	75 481,64	513 448,72	650 929,64
Résultat de clôture		272 977,85	135 496,93			137 480,92
Restes à réaliser	0,00	0,00	9780,00	25 000,00	9 780,00	25 000,00
Total cumulé	0,00	272 977,85	145 276,93	25 000,00	9 780,00	162 480,92
Résultat définitif		272 977,85	120 276,93			152 700,92

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : DE 2025 003 - Affectation des résultats 2024

Rapporteur : Philippe VILLEDIEU

Monsieur VILLEDIEU procède à la présentation des résultats 2024.

Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, prend acte des résultats de l'exercice 2024, qui se décomposent de la façon suivante :

1/ RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Résultat déficitaire de l'exercice 2024	110 487,43
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023	<u>25 009,50</u>
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 Ex 2025	135 496,93
Restes à réaliser en dépenses	9780,00
Restes à réaliser en recettes	25000,00
Déficit cumulé avec restes à réaliser	120276,93
2/ SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat excédentaire de l'exercice 2024	136 621,34
Excédent fonctionnement cumulé au 31/12/2023	<u>136 356,51</u>
Excédent à affecter	272 977,85

Le conseil municipal, avec 14 voix pour, décide des affectations suivantes :

a) Résorption du déficit éventuel d'investissement	120276,93
Supplément disponible	152 700,92
b) Affectation en réserve d'investissement	<u>0,00</u>
Supplément disponible	152 700,92
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	152 700,92

INSCRIPTIONS AU BUDGET 2025	
Total à inscrire au compte 001 en recettes (investissement)	/
Total à inscrire au compte 001 en dépenses (investissement)	135 496,93
Total à inscrire au compte 1068 en recettes (investissement)	120 276,93
Total à inscrire au compte 002 en recettes (fonctionnement)	152 700,92
Total à inscrire au compte 002 en dépenses (fonctionnement)	/
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses	9 780,00
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes	25 000,00

Objet : DE 2025 004 - Récupération charges de fonctionnement école AS 2023/2024

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le récapitulatif des dépenses concernées par la récupération des charges de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2023/2024.

Les calculs font apparaître un coût de 770,07 € par élève pour l'année scolaire en question. Il y avait 49 élèves, dont 6 élèves de CHELLE-SPOU et 2 élèves d'ARTIGUEMY.

Après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, le conseil municipal :

- fixe la participation aux charges de fonctionnement de l'école communale pour l'année scolaire 2023/2024 à 770 € par élève des communes de Chelle-Spou et Artiguemy scolarisé à Cieutat.
- Charge Monsieur le Maire des opérations liées à cette opération.

Objet : DE 2025 005 - Demande de subvention 2025 - Associations extérieures à la commune

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes de subvention reçues des associations suivantes :

- Les MAYNATS
- L'ADMR des Baronnie
- Les Dauphins de Bagnères
- Les Copains de la Marpa
- Les Restaurants du coeur/Relais du coeur des Hautes-Pyrénées
- La Banque Alimentaire

Il demande au conseil municipal de se positionner sur l'attribution éventuelle d'une subvention à ces associations.

Après en avoir délibéré, avec 14 voix contre, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention aux associations précitées pour l'année 2025

Objet : DE 2025 006 - Points de travail ONF

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des dossiers concernant la forêt communale sont en cours.

Il s'agit de :

- la mise en oeuvre d'une convention cadre entre la commune de CIEUTAT et l'ONF sur les modalités techniques, financières et juridiques pour l'entretien et la réfection de la route forestière du Serpolet en forêt domaniale de la Mongie
- la piste forestière au Bois de Devant, dans le cadre de la sécurité incendie
- la finalisation du document d'aménagement forestier
- la vente de bois d'oeuvre

Il présente le contexte et le contenu de ces dossiers, qui doivent être repris et analysés afin de pouvoir apporter une réponse à l'ONF et procéder à leur finalisation.

Après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, le conseil municipal

- Décide d'engager un travail d'analyse sur les dossiers précités
- Souhaite que Monsieur le Maire soit l'interlocuteur désigné pour tout échanges avec l'ONF concernant ces dossiers

Objet : Questions diverses

Divers

- **Courrier d'une administrée**

Celle-ci déplore des vibrations importantes dans la maison suite à la forte fréquentation de la route départementale RD 20

- **Demande étude Agrivoltaïque**

Une réunion de travail sera organisée afin de définir les règles d'implantation des énergies renouvelable sur la commune

- **Demande implantation "Roulotte gourmande"**

Membre de l'association du petit marché de 16 à 19h et autorisation de la mairie pour la continuité le jeudi- Un arrêté sera pris pour utilisation du domaine public et avec mise en œuvre de la redevance associée, conformément à la délibération du 10 février 2023 soit 4^e jour

- **Bilan 2024 Le relais**

Des informations sont données sur les tonnages et intégrations de produits de l'usine VAL d'ARIZES

- **Visite de Mme Moinard pour un projet de fin d'étude**

Réflexions pour organiser un trail sur la commune

Ressources Humaines

- **Saisie du CDG 65 pour avis du Comité Social Territorial sur l'application des nouveaux rythmes de travail**

Ajournement de la proposition de la commune suite à une intervention d'un salarié auprès d'un syndicat.

La demande sera relancée pour la réunion du CST du 18 mars

- **Sécurité du personnel**

Mise jour du document Unique

Analyse des risques

Plan d'action

Plan de formation

Retour auprès du CDG 65 avant le 18 Avril pour avis de la commission F3SCT du 10 Juin

Assainissement SPANC

• Courriers administrés / SPANC

• Demande de mise en conformité suite au courrier de mise en demeure

Sécurité Incendie

Courrier réponse de la Présidente du Syndicat de l'Arros sur le dossier du réseau incendie

CCID

Réunion CCID prévue courant Mars ou début Avril

Vie associative du Village

Présentation du travail de la commission et proposition des montants des subventions, Monsieur le Maire rappelle que les montants des subventions sont attribués sur les critères suivants : nombre de manifestations et importance de la manifestation faite par l'association

Retour des documents demandé par la Mairie (courrier du 14/01/25)

Trois Associations non pas répondu au courrier de la mairie, un montant minimum sera attribué

Forêt

Délai d'exploitation de la Coupe affouagère 2023 repoussé jusqu'à fin mai suite au mauvais temps de 2024.

La séance est levée à 23h04.